



United Nations
Environment
Programme



Distr.
RESTREINTE

UNEP/BUR/15
22 octobre 1982

Original:
FRANCAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution

Athènes, 1^{er} octobre 1982

COMPTE - RENDU

1. Le Bureau des Parties contractantes s'est réuni au nouveau siège du Secrétariat, 48 Leoforos Vassileos Konstantinou, à Athènes, le 1^{er} octobre 1982 à 12 heures.

Etaient présents S.E. Monsieur Giovanni Falchi (Italie), Président, et Messieurs Serge Antoine (France) et Joseph Naggear (Liban) Rapporteur. Monsieur Aldo Manos, Coordonnateur du Programme d'action pour la Méditerranée (PAM), représentait le Secrétariat à cette réunion.

2. Après la visite des nouveaux locaux, le Bureau a exprimé à Mr. Manos sa satisfaction pour l'excellent parti qui a été tiré des surfaces mises à la disposition du Secrétariat de la Réunion des Parties contractantes par le Gouvernement de la Grèce. Il en approuve l'aménagement et l'ameublement qui ont été décidés en consultation avec le Bureau. L'inauguration de ce nouveau siège aura lieu dans l'après midi de ce même jour par le Docteur Tolba, Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) en présence du Ministre grec de l'Environnement, Son Excellence Monsieur Antonis Tritsis.

3. Monsieur A. Manos fait ensuite, au Bureau, un exposé sur les activités du Secrétariat depuis la dernière réunion du Bureau à Genève, en Juin 1982.

3.1. Activités générales

Ces activités ont subi les conséquences inévitables des opérations de transfert du siège de Genève à Athènes, notamment:

- problèmes humains du déplacement et du logement du personnel permanent du Bureau de Genève;
- problèmes administratifs du recrutement du personnel local (7 agents ont été recrutés ainsi que prévu) que les difficultés de communication

avec le PNUE à Nairobi, en raison des troubles au Kenya, ont considérablement retardé;

- déménagement et équipement des bureaux à Athènes.

3.2. MED-POL II

Cependant les responsables des MED-POL ont pu effectuer plusieurs missions dans les Pays membres en vue de leur demander de participer à MED-POL II. Ils ont été à même de constater que, souvent, les difficultés structurelles et financières apparaissent quand il s'agit de passer d'activités temporaires et facultatives entreprises par des organismes de recherche (MED-POL I) à des activités permanentes de surveillance continue (monitoring) qui deviendront obligatoires et routinières quand le Protocole relatif à la pollution tellurique entrera en vigueur.

L'attention des Pays membres a été attirée sur la nécessité d'un financement permanent affecté à des organismes susceptibles d'effectuer des opérations d'observation de routine exigées par une surveillance permanente des eaux marines.

3.3. Plan Bleu et Centre de Malta

Ces deux branches du PAM ont poursuivi normalement leurs activités. Des séminaires du Plan Bleu ont été tenus à Paris et à Barcelone.

3.4. Centre de Split

La reconversion des activités des PAP est en cours dans le sens souhaité par la dernière Réunion des Parties contractantes à Genève, en mars 1982. Il s'agit de rassembler des données relatives aux PAP en provenance de tous les Pays membres, puis de disseminer à ces Pays les résultats des études que le Centre entreprendra en vue d'harmoniser, coordonner et faire connaître les activités des différents Pays membres dans chacun des domaines concernés.

Le Gouvernement du Pays hôte et la Municipalité de Split ont fait un grand effort pour maintenir et améliorer les conditions matérielles de fonctionnement du Centre et souhaitent qu'un appui correspondant lui soit apporté par la Réunion des Parties contractantes. Il est donc suggéré qu'un expert étranger au Pays hôte apporte au Centre l'appoint de son expérience et de ses relations internationales dans la nouvelle orientation de ses activités. A cet effet, Mr. Manos suggère de confier à Mr. Marinos Yeroulanos une mission à temps partiel de deux mois par an auprès du Centre.

3.5. Situation financière

La situation financière actuelle est satisfaisante quoiqu'un arriéré d'environ 1.550.000 \$ U.S.A. soit encore à recevoir au titre de l'année 1982 et des années précédentes. Les avoirs en caisse, à ce jour, ont permis d'engager les dépenses de fonctionnement et des activités du PAM en cours, avec un reliquat non engagé d'environ 340.000 \$ (voir tableau joint).

4. Activités futures du Secrétariat

Mr. Manos a suggéré, ensuite, d'engager une discussion concernant les activités futures du Secrétariat et a présenté différentes idées dans cette perspective:

- poursuite de la préparation d'un protocole sur les forages off-shore;
- développements, dans le cadre du Protocole tellurique, d'un programme pour la protection des zones côtières par la généralisation des enquêtes d'impact relatives aux utilisations des rivages maritimes;
- poursuite de l'étude d'un Fonds inter-étatique de garantie;
- intégration des différents éléments du PAM sur le plan du travail et de la documentation.

5. Délibérations et décisions du Bureau

Suite à l'exposé du Coordonnateur, le Bureau a formulé ses observations et pris les décisions suivantes:

5.1. Réunion ordinaire des Parties contractantes en 1983

Cette réunion doit se tenir en Yougoslavie, fin février 1983, comme en a décidé la dernière Réunion des Parties à Genève.

Des démarches sont entreprises pour que les décisions gouvernementales nécessaires soient prises dans le pays hôte.

Si, pour des raisons imprévisibles, ces décisions n'interviennent pas, la Réunion se tiendrait à Athènes, siège du Secrétariat du PAM.

5.2. Prochaine réunion du Bureau

Le Bureau décide de tenir sa prochaine réunion à Athènes entre le 5 et 8 décembre 1982 pour examiner les documents à soumettre à la réunion ordinaire des Parties en février 1983 et pour en fixer le projet d'Ordre du jour. Les documents à examiner par le Bureau vont être élaborés d'ici début décembre pour cette prochaine réunion. Le Bureau souhaite également que le compte-rendu de sa réunion précédente puisse être distribué.

5.3. Programme des activités futures à soumettre à la Réunion des Parties Contractantes

Le programme des activités futures et le projet de budget correspondant pour les années à venir devraient être établis avec suffisamment de variantes pour permettre un choix par la Réunion ordinaire des Parties en fonction des contributions financières qu'elles accepteraient d'y consacrer.

5.4. Règles relatives à l'utilisation des crédits budgétaires

En ce qui concerne la gestion du Budget et l'engagement des dépenses, il est nécessaire que, pour la prise de décisions dans des matières d'intérêt général méditerranéen (équipements et systèmes d'échange des données, coordinations, communications, structuration du Secrétariat), la Réunion des Parties Contractantes puisse donner son accord, soit en réunion plénière, soit par son Bureau, après avis d'un groupe consultatif technique constitué avec l'accord du Bureau. Il en est de même pour toute dépense importante dépassant un plafond à fixer.

Le Coordonnateur est prié de faire, à la prochaine réunion du Bureau, des propositions dans le sens indiqué ci-dessus.

5.5. Propositions budgétaires pour 1983-1984-1985

Le Bureau prie le Coordonnateur de lui préparer, pour sa prochaine réunion en décembre, une situation financière complète et détaillée des dépenses effectuées ou à effectuer jusqu'au 31-12-1985, ainsi que des prévisions de dépenses pour les années 1983-1984-1985, en vue d'établir les propositions à soumettre à la prochaine Réunion ordinaire des Parties.

5.6. Appui au Centre de Split

Le Bureau donne son accord à la proposition du Secrétariat concernant l'appui à donner au Centre de Split, dans le cadre des crédits budgétaires. La délégation d'un expert à temps partiel, en la personne de Mr. Marinos Yeroulanos, est approuvée dans son principe par le Bureau.

6. Perspectives d'avenir

Après en avoir discuté, le Bureau a mis l'accent sur les points suivantes qui lui paraissent revêtir un caractère prioritaire dans les activités futures du Secrétariat.

6.1. Mise en vigueur du Protocole relatif à la pollution tellurique

Le Secrétariat devrait agir auprès des Pays méditerranéens pour obtenir la ratification rapide du Protocole relatif à la pollution tellurique par les Etats signataires et promouvoir l'adhésion de tous les Pays membres à ce protocole.

6.2. Préparation de la mise en oeuvre des Protocoles déjà adoptés

Le Secrétariat devrait veiller à la préparation et à la mise au point des programmes, des mesures et des calendriers d'application prévus aux articles 5, 6 et 7 du Protocole relatif à la pollution tellurique en vue de les soumettre aux Parties contractantes.

Il en est de même pour les décisions à prendre par les Réunions des Parties contractantes pour l'application des quatre Protocoles déjà signés.

6.3. Structures nationales de lutte contre la pollution de la mer

La responsabilité de la lutte contre la pollution de la mer, plus particulièrement des eaux côtières et des rivages, incombant aux Pays membres, le Secrétariat devrait, dans ses relations avec ces Pays, mettre en lumière les différents aspects de cette responsabilité et suggérer avec insistance la coordination de toutes les activités de lutte contre la pollution marine par un organisme national unique.

6.4. Réseau de surveillance méditerranéen

En vue de donner son plein effet à l'art. 8 du Protocol relatif à la pollution tellurique, le Secrétariat devrait orienter les MED-POL II vers la constitution du réseau de surveillance permanente des eaux de la Méditerranée, aussi bien pour les eaux territoriales que pour la haute mer.

Les efforts du Secrétariat devraient, notamment, assurer l'intercalibrage et la comparabilité des moyens de mesure et des observations des différentes stations du réseau de surveillance. Il devrait assurer, également, les échanges de données entre tous les centres du réseau et le Secrétariat.

6.5. Participation des organismes nationaux aux travaux du PAM

Le bureau estime indispensable une participation plus directe et permanente des organismes nationaux concernés à l'élaboration des études, recherches, projets et programmes en cours de préparation ou d'exécution, sous l'égide du Secrétariat, dans le cadre du PAM.

Cela concerne, notamment, le Plan Bleu, les PAP, les documents d'application des Protocoles.

6.6. Le PAM et l'appui de l'opinion publique

Le Bureau estime qu'une condition essentielle du succès du PAM reside dans une action d'information adéquate afin que le public participe par son appui et son comportement au succès de la lutte contre la pollution de la Méditerranée.

A cet effet, le Secrétariat devrait développer ses moyens et ses action d'information auprès des gouvernements et du public dans les Pays membres. La diffusion des documents d'application des Protocoles et l'organisation de séminaires nationaux sur les problèmes soulevés par le PAM doivent être systématiquement réalisées avec une publicité adéquate.

6.7. Coopération avec les organismes municipaux

Le bureau suggère au Secrétariat d'explorer la possibilité d'intéresser

au PAM les Villes du bassin méditerranéen et de contacter tous les organismes municipaux ou autres susceptibles de coopérer à cette oeuvre.

6.8. Coordination, stimulation et information

Le Bureau insiste sur le rôle essentiel du Secrétariat dans l'oeuvre entreprise pour la sauvegarde de la Méditerranée qui est de coordonner, de stimuler et d'informer les Pays membres dans l'action commune définie par la Convention de Barcelone et par ses Protocoles.

7. Réunion conjointe du Bureau et du PNUE

Sur l'initiative du Coordonnateur, le Bureau tiendra une séance conjointe avec le Directeur Exécutif du PNUE, le Docteur Tolba, et le Coordonnateur du PAM à laquelle assisteront les responsables des diverses activités du PAM. Cette séance est prévue pour 17 heures 30 le 1.10.82.

8. Cérémonie d'inauguration du nouveau siège

Le Docteur Tolba inaugurera le nouveau siège du Secrétariat à Athènes, à 18h 30 du même jour, en présence du Ministre de l'Environnement du Gouvernement grec représentant le Président du Conseil. Le Dr. Tolba, le Ministre de l'Environnement et le Président du Bureau de la Réunion des Parties, S.E. Mr. Giovanni Falchi prendront la parole à cette occasion. Le Bureau demande à Mr. Manos de distribuer les textes des trois allocutions qui seront prononcées à cette inauguration.

9. Cloture de la réunion du Bureau

La séance est levée à 15 heures.

Profitant de la présence à Athènes du Docteur Tolba, Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Secrétariat a organisé une réunion conjointe du Bureau avec le Dr. Tolba, le Coordonnateur du PAM et les responsables des Centres et diverses activités du PAM. (Plan Blue, ROCC et PAP/RAC, MED-POLL II).

1. Le Dr. Tolba, prenant la parole, souligne tout l'intérêt que le PNUÉ et lui-même personnellement portent au PAM et à la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il se rejouit de cette nouvelle affirmation de la volonté d'action conjointe méditerranéenne qui se manifeste aujourd'hui par l'installation du Secrétariat à Athènes bénéficiant d'un appui chaleureux du gouvernement grec.

Le Dr. Tolba souligne ensuite le fait qu'après six ans d'expériences et de recherches il était temps de passer à une action concrète contre la pollution appuyée sur une connaissance des conditions de cette pollution de la Méditerranée rendue possible par ces expériences et ces recherches. Il faudrait que, maintenant, les Pays riverains exploitent ces données et entreprennent des actions de lutte contre la pollution en mer et sur les rivages, conditionnant les décisions gouvernementales par des enquêtes préalables d'impact pour toute utilisation future de ces milieux.

Le Dr. Tolba conclut en souhaitant que les programmes d'action et les ressources financières à décider par les Parties contractantes permettent d'atteindre ces objectifs.

2. La parole est donnée ensuite aux responsables des différentes activités du PAM pour exposer succinctement l'état d'avancement des actions dans chaque secteur, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir. Ces exposés développent les indications données par Mr. Manos au Bureau durant la réunion du matin.

3. Le Président du Bureau remercie le Dr. Tolba pour l'appui précieux et efficace que le PNUÉ donne au programme méditerranéen et regrette que, sur le plan financier, le PNUÉ se trouve dans la situation de retirer sa contribution au budget du programme. Il lui redit la détermination des Parties contractantes de poursuivre leurs efforts pour protéger la Méditerranée dans les limites financières qu'impose à tous la crise mondiale. Cependant les ressources financières ne descendront pas au-dessous d'un seuil critique qui rendrait vains les efforts entrepris.

4. Les membres du Bureau prennent ensuite la parole pour formuler leurs observations et développer les points résumés dans le compte rendu de la séance du matin sous 5. et 6.

5. La séance est levée à 18h. 30.

APPENDIX II

Etat du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Méditerranée
au 30 septembre 1982

	(en dollars E.U.)
Contributions recues	6,269,571
Intérêts	956,834
A. Total depuis 1979	<u>7,226,405</u>
Engagements et dépenses	5,593,858
Frais de support au programme	727,202
Engagements en cours d'approbation	500,290
Frais de support au programme	65,039
B. Total	<u>6,886,389</u>
C. Disponible (A - B)	<u>340,016</u>